

Mobilisation pour les Salaires au CEA

Après les fêtes de fin d'année et malgré le retour du télétravail exceptionnel la mobilisation doit continuer !



Jeudi 13 Janvier, l'intersyndicale vous appelle :

- A FAIRE GRÈVE
- A PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À 13H CANTINE 1

⇒ Pour ceux qui seront en présentiel :

- Portez-vous grévistes sur le créneau de votre choix.
 - Participez à l'Assemblée Générale.
- L'AG est autorisée par la Direction, donc même les salariés non-grévistes peuvent participer en soutien.

⇒ Pour ceux qui seront en télétravail :

- Portez-vous grévistes : **OUI** c'est possible !
- Montrez votre soutien virtuel en transmettant par mail (Objet : pourquoi je suis gréviste) à votre hiérarchique, la Dir. (direction.cadarache@cea.fr) et en copie DRHRS (directionDRHRS@cea.fr) le cahier revendicatif salarial intersyndical (au verso) téléchargeable sur les sites syndicaux.

⇒ Pour tous :

Déclarez-vous en grève au choix ⇒

- ✓ Soit de 59mn
- ✓ Soit de 3h59 mn
- ✓ Soit sur la journée

N'oubliez pas : dans cette négociation, l'intersyndicale n'aura que le poids que votre mobilisation lui donnera. **Déclarez-vous gréviste et participez activement ou virtuellement pour réussir ensemble !**

Nous vous proposerons dans une prochaine étape d'interpeler directement nos tutelles à PARIS.



Cahier revendicatif salarial intersyndical –rémunérations

1. **Rebasage de la grille de rémunération avec un ajout de 60 points** pour l'ensemble des salariés, pour compenser le gel de la valeur du point depuis 2009 pour les salariés en place.
2. Mise en place d'un dispositif permettant **d'ajuster la valeur du point à partir de 2021 en fonction de l'évolution de l'inflation**, lorsque celle-ci est positive.
3. Réévaluation des **augmentations individuelles des salariés de l'annexe 2**.
4. Alignement des primes **PSC et PSNC à 10%**.
5. Reconnaissance de la pénibilité du travail par la **réévaluation des primes de sujétion**
 - a. Non revalorisées depuis 2009, il faut réfléchir à un autre système de rémunération pour que ces primes puissent évoluer indépendamment de la valeur du point.
 - b. La définition actuelle des pénibilités est archaïque, de nouveaux métiers sont apparus, notamment à la DRT, et les critères ne correspondent pas aux ambiances difficiles de travail. L'augmentation des contraintes pour les salariés de la DAM doivent également être prises en compte. Une version modernisée s'impose...
 - c. Les salariés de l'annexe 1 qui travaillent dans des conditions pénibles doivent également pouvoir prétendre à ces primes.
6. **Revalorisation des forfaits de postes et d'astreintes**
 - a. Revalorisation et alignement par le haut des forfaits astreintes annexe 1 et annexe 2
 - b. Revalorisation les forfaits de postes gelés depuis 2009 et réflexion sur un système de rémunération pour que ces forfaits puissent évoluer indépendamment de la valeur du point.
 - c. Faire évoluer les biseaux pour que les salariés puissent sortir des postes avec moins d'impact.
7. **Missions et déplacements**
 - a. Revalorisation des frais de missions
 - b. Revalorisation des primes de transport
 - c. Revalorisation des indemnités kilométriques,
 - d. Intégrer des critères de développement durable (exemple IK vélos)
8. **Revalorisation de la butée d'ancienneté et de la prime individuelle à 25%** pour tenir compte de l'allongement de la durée de carrière et de cotisation.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA-SPAEN, FO et la CFTC demandent d'**ouvrir des négociations dans les plus brefs délais sur la base de ces revendications** qui sont légitimes après plus de dix années d'absence d'augmentations générales des salaires et de revalorisation des primes de pénibilités.